

ANNONCES LÉGALES



Vos annonces légales en ligne 24h/24h

sur www.letarnlibre.com

“ Choisir le Tarn libre c'est consommer made in Tarn et valoriser une entreprise locale ”

Enquêtes publiques



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 10 novembre 2022 a été prescrite, pour une durée de trente jours consécutifs, du lundi 5 décembre 2022 à 9 h 00 au mardi 3 janvier 2023 inclus à 12 h 00, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la création d'un site patrimonial remarquable (SPR) sur le territoire de la commune de Penne.

L'opération a pour objet de définir le périmètre global du SPR, à l'intérieur duquel il convient de protéger et de mettre en valeur le patrimoine.

Le siège de l'enquête se situe en mairie de Penne - Le Bourg 81140.

La communauté de communes du Cordais et du Cousse, dont le siège administratif se situe 33, promenade de l'Aulan 81140 Les Cabannes, est la personne responsable du projet.

Des informations peuvent être demandées auprès de la communauté de communes : Mme Evelyn Bousquet (téléphone : 05 63 56 27 33 ou direction.4c@orange.fr).

Les pièces du dossier d'enquête, comprenant notamment le dossier de présentation, des documents graphiques ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Penne afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux du public, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Par ailleurs, toute personne peut consulter le dossier d'enquête :

- sur un poste informatique, avec accès gratuit, allié à la mairie de Penne, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux du public ;

- sur le site internet des services de l'état dans le Tarn : www.tarn.gouv.fr ;

- ou bien demander communication, à ses frais, du dossier d'enquête en s'adressant à la préfecture du Tarn - service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et des affaires foncières - place de la Préfecture - 81013 Albi cedex 9.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions soit :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet et mis à disposition du public à la mairie de Penne ;

- par correspondance postale adressée à l'attention du commissaire enquêteur et parvenue pendant la durée de l'enquête, à la mairie de Penne, siège de l'enquête ;

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-spr-penne@tarn.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables au siège de l'enquête publique et sur le site internet des services de l'état du Tarn suivies. Toutes les observations et propositions écrites seront annexées au registre d'enquête, déposé au siège de l'enquête.

Les observations et propositions sont tenues à la disposition du public. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Par décision du 27 octobre 2022, le président du tribunal administratif de Toulouse a désigné M. Gilles Miramon, militaire retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Le siège en cette qualité à la mairie de Penne, siège de l'enquête publique.

Place de la Préfecture, 81013 Albi CEDEX 9 - Tél. : 05 63 45 61 61 - Horaires d'accueil sur www.tarn.gouv.fr

Le commissaire enquêteur effectue des permanences à la mairie concernée selon le calendrier suivant :

Mairie Dates Horaires

Penne lundi 5 décembre 2022 9 h 00 à 12 h 00

vendredi 16 décembre 2022 14 h 00 à 17 h 00

mardi 20 décembre 2022 9 h 00 à 12 h 00

mardi 3 janvier 2023 9 h 00 à 12 h 00

Toute personne peut également à cette occasion formuler des observations, soit oralement auprès du commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Il est à noter que le siège de l'enquête sera exceptionnellement fermé la semaine du lundi 26 décembre 2022 au samedi 31 décembre 2022 en raison des congés de Noël.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur est tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Penne ainsi qu'à la préfecture du Tarn.

Par ailleurs, les personnes intéressées peuvent obtenir communication de ces documents auprès de la préfecture du Tarn (voir service et adresse suivies).

Cette dernière publie le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet www.tarn.gouv.fr.

Approbation de la création du SPR :

1° Si le projet n'est pas modifié après l'enquête, la création du SPR interviendra par arrêté du ministre chargé de la culture.

L'acte classant le SPR en délimite le périmètre.

2° Si le projet est modifié à l'issue de l'enquête publique, le ministre chargé de la culture recueille l'avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture sur le projet modifié avant de prendre sa décision.

Compte tenu de la crise sanitaire liée au covid-19, il est recommandé, afin d'assurer la protection sanitaire du personnel gestionnaire des lieux de consultation et du public, de renforcer les mesures sanitaires.

A cet effet, les gestionnaires des lieux de consultation adopteront les mesures suivantes dans la mesure du possible :

- Mise en place d'un fléchage adapté conduisant au lieu où sont déposés le registre d'enquête publique et le dossier ;

- Ne pas laisser introduire dans cette salle qu'une personne à la fois ;

- Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour désinfection à l'entrée de la salle ;

- Réalisation d'une désinfection et de l'aération du lieu de consultation à des intervalles réguliers.

Il est également conseillé au public d'apporter un stylo.

Successions

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1
Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 novembre 2011.

Monsieur Julien NAVARRO, en son vivant retraité, demeurant à LACAUNE (81230) Rue de la Boime EPRAD Saint Vincent de Paul.

Né à ALBI (81000), le 20 mars 1927.

Veuve de Madame Simone Germaine Joséphine BRU et non remarqué.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale (Article 4 B du Code général des impôts).

Décédé à CASTRES (81100) (FRANCE), le 13 mai 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Estelle ARNAUD, Notaire de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « SELARL ARNAUD - PAULIN - AUGER », titulaire d'un Office Notarial à REALMONT, 5 Avenue Fernand Grimalt, en date du 28 septembre 2022, et dont la copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de CASTRES, le 04/10/2022 et d'un acte constatant les conditions de sa saisine en date du 29 novembre 2022. Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Estelle ARNAUD.

Pour avis



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par Arrêté Municipal en date du 14 novembre 2022, l'ouverture d'une enquête publique a été prescrite sur le projet de déclasser d'une partie de la rue Nicolas Copernic, à Albi.

Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours, du 6 décembre 2022 à 9h00 au 20 décembre 2022 à 17h00, délai de rigueur.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la Mairie d'Albi, 16, rue de l'Hôtel de Ville, du 5 décembre 2022 à 9h00, jusqu'au 20 décembre 2022 à 17h00. Afin que chaque personne puisse en prendre connaissance lesdits documents seront tenus à la disposition du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (à l'exception des samedis et dimanches).

Le dossier d'enquête publique en version numérique est consultable gratuitement sur le site officiel de la commune d'Albi : www.mairie-albi.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations peuvent être consignées sur le registre prévu à cet effet ou être adressées par courriel à l'adresse suivante :

ep.nicolascopernic@mairie-albi.fr ou par écrit à l'attention de Monsieur Choucaud Marc - Commissaire enquêteur - Mairie d'Albi - service Action Foncière - 16, rue de l'Hôtel de Ville - 81023 Albi cedex 9.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie d'Albi, les :

- 6 décembre 2022 de 9h à 11h00,

- 20 décembre 2022 de 15h00 à 17h00.

Durant ces permanences, toute personne peut formuler des observations, soit oralement auprès du Commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Aucune observation ne sera recevable au-delà du 20 décembre 2022, 17h00.

Le rapport du Commissaire enquêteur pourra être consulté pendant une année à la mairie d'Albi, service Action Foncière, dès sa réception en Mairie.

Albi, le 14 novembre 2022

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMÉIL
Maire d'Albi



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE MAIRIE D'ALBI

MAIRIE D'ALBI

Par Arrêté Municipal en date du 14 novembre 2022, l'ouverture d'une enquête publique a été prescrite sur le projet de déclasser d'une partie du chemin du G6, à Albi.

Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours, du 5 décembre 2022 à 9h00 au 19 décembre 2022 à 17h00, délai de rigueur.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la Mairie d'Albi, 16, rue de l'Hôtel de Ville, du 5 décembre 2022 à 9h00, jusqu'au 19 décembre 2022 à 17h00. Afin que chaque personne puisse en prendre connaissance lesdits documents seront tenus à la disposition du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (à l'exception des samedis et dimanches).

Le dossier d'enquête publique en version numérique est consultable gratuitement sur le site officiel de la commune d'Albi : www.mairie-albi.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations peuvent être consignées sur le registre prévu à cet effet ou être adressées par courriel à l'adresse suivante :

ep.chemin6@mairie-albi.fr ou par écrit à l'attention de monsieur Jérémie Lemoine - Commissaire enquêteur - Mairie d'Albi - service Action Foncière - 16, rue de l'Hôtel de Ville - 81023 Albi cedex 9.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie d'Albi, les :

- 5 décembre 2022 de 9h00 à 11h00,

- 17 décembre 2022 de 10h00 à 12h00,

- 19 décembre 2022 de 15h00 à 17h00.

Durant ces permanences, toute personne peut formuler des observations, soit oralement auprès du Commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Aucune observation ne sera recevable au-delà du 19 décembre 2022, 17h00.

Le rapport du Commissaire enquêteur pourra être consulté pendant une année à la mairie d'Albi, service Action Foncière, dès sa réception en Mairie.

Albi, le 14 novembre 2022

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMÉIL
Maire d'Albi



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par Arrêté Municipal en date du 14 novembre 2022, l'ouverture d'une enquête publique a été prescrite sur le projet de création d'une voie et de son classement dans le domaine public après réalisation des travaux au lieu-dit le G6, à Albi.

Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours, du 5 décembre 2022 à 9h00 au 19 décembre 2022 à 17h00, délai de rigueur.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la Mairie d'Albi, 16, rue de l'Hôtel de Ville, du 5 décembre 2022 à 9h00, jusqu'au 19 décembre 2022 à 17h00. Afin que chaque personne puisse en prendre connaissance lesdits documents seront tenus à la disposition du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (à l'exception des samedis et dimanches).

Le dossier d'enquête publique en version numérique est consultable gratuitement sur le site officiel de la commune d'Albi : www.mairie-albi.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations peuvent être consignées sur le registre prévu à cet effet ou être adressées par courriel à l'adresse suivante :

ep.voie6@mairie-albi.fr ou par écrit à l'attention de monsieur Jérémie Lemoine - Commissaire enquêteur - Mairie d'Albi - service Action Foncière - 16, rue de l'Hôtel de Ville - 81023 Albi cedex 9.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie d'Albi, les :

- 5 décembre 2022 de 9h00 à 11h00,

- 17 décembre 2022 de 10h00 à 12h00,

- 19 décembre 2022 de 15h00 à 17h00.

Durant ces permanences, toute personne peut formuler des observations, soit oralement auprès du Commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Aucune observation ne sera recevable au-delà du 19 décembre 2022, 17h00.

Le rapport du Commissaire enquêteur pourra être consulté pendant une année à la mairie d'Albi, service Action Foncière, dès sa réception en Mairie.

Albi, le 14 novembre 2022

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMÉIL
Maire d'Albi

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Sainte-Gemme

Relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Sainte-Gemme

Le public est informé que, par arrêté municipal n°2022-33 du 10 novembre 2022, M. le Maire de la Commune de Sainte-Gemme a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du PLU, prescrite par délibération du Conseil municipal du 12 avril 2018, en vue de son approbation par le Conseil municipal.

Cette enquête publique se déroulera pendant un période de 33 jours consécutifs, du lundi 5 décembre 2022 à 9h au vendredi 6 janvier 2023 à 12h.

Le dossier d'élaboration du PLU, et notamment son rapport de présentation, décrit le territoire, explique le projet et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête (dont l'avis de l'autorité administrative de l'état compétente en matière d'environnement, ainsi que le mémoire y répondant) est joint au dossier et peut donc être consulté dans les mêmes conditions.

A cet effet, Monsieur Christian NIVAL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par Monsieur le Président du tribunal administratif de Toulouse.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront consultables du lundi 05 décembre 2022 à 09h00 au vendredi 06 janvier 2023 à 12h00, soit une durée de 33 jours en mairie de Sainte-Gemme aux jours et heures habituels d'ouverture rappelés ci-après :

Horaires d'ouverture de la mairie de Sainte-Gemme (La Mairie, 5 Route de Fontbonne, Le Bourg, 81190 SAINTE-GEEMME) : Lundi, Mardi et Jeudi, de 9h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la commune, à l'adresse : <http://www.sainte-gemme-81.com>

- sur un poste informatique réservé à cet effet à la mairie de Sainte-Gemme.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête : les adresser par écrit à la Mairie à l'attention de M. le Commissaire enquêteur ; ou les adresser au commissaire enquêteur via l'adresse électronique suivante : ep.plu.sainte-gemme81@gmail.com

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais sur le site internet : <http://www.sainte-gemme-81.com>, et seront recevables jusqu'au 6 janvier 2023 à 12h, dernier délai.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la Mairie de Sainte-Gemme :

- le jeudi 5 décembre 2022 de 9h à 12h ;

- le jeudi 15 décembre 2022 de 14h à 17h ;

- le vendredi 6 janvier 2023 de 9h à 12h.

Sur rapport et ses conclusions transmises au Maire dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public à la Mairie et sur le site internet : <http://www.sainte-gemme-81.com>

Toute information concernant le projet d'élaboration du Plan Local pourra être demandée à Monsieur le Maire de la Commune de Sainte-Gemme.

Le Maire,

Jean-Claude CLERGEU

Clôtures

AVIS DE CLÔTURE

Dénomination sociale :
Garage du Carmusain
Forme : Société à responsabilité limitée
en liquidation
Siège social : 15 rue Jacques Monod
Capital social : 100 000 euros
Numéro SIREN : 533 547 048 RCS ALBI

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 novembre 2022 la collectivité des associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,

- donné quibus au Liquidateur, Monsieur Christophe MAUREL demeurant à Résidence LE GOLF BEL AIR 12850 ONET LE CHATEAU, pour sa gestion et le décharge de son mandat,

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de ALBI

Pour avis et mention.

TARN CABLAGES
SARL en liquidation
Au capital de 7 622,45 €
Siège social : Chemin de Barreau
81350 VALDERIES
Siège de liquidation :
4 chemin de la plaine des Brus
81350 ANDOUQUE
337 504 246 RCS ALBI

Aux termes d'une décision en date du 01/11/2022, l'Assemblée de liquidation, associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur demeurant 4 chemin de la plaine des Brus 81350 ANDOUQUE, lui a donné quibus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de ALBI en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur

Ventes aux enchères

HÔTEL DES VENTES DU TARN s.a.r.l.
Agrément 2009 - 707
M^{re} Philippe AMIGUES
Commissaire Prieur et Commissaire de Justice
17-25, rue Antoine-Lavoisier - 81000 ALBI

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le jeudi 15 décembre 2022

à 14 h

VENTE D'UNE LICENCE IV

ANCIENNEMENT EXPLOITÉE

À ALBI SUITE À SAISIE

Vente sur place à l'Hôtel des Ventes

17-25, rue Antoine-Lavoisier - 81000 ALBI

en collaboration avec la SCP VIALELLI-CALMES

Cahier de charge disponible à l'étude.

Frais en sus 14,28 % T.T.C.

Le jeudi 15 décembre 2022

à 14 h 30

VÉHICULES ET UTILITAIRES

VÉHICULES DE COLLECTION

BUREAUTIQUE ET AGENCEMENT

DE MJC

Vente sur place à l'Hôtel des Ventes

17-25, rue Antoine-Lavoisier - 81000 ALBI

Dont Mercedes Pagode américaine 1968

- Fiat 508 Baillia carrossée Kelsch 1933

- Porsche 928 S - 1982 - Mercedes

SLK 200 1997 - BMW série 5 - 2009

- Mini rover 1989 - Citroën via 1986 -

Ford Ka street 2004 - Citroën c 4 - 200